

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 39/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

L’an deux mille vingt-six et vingt-et-un avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme SALGUES – Mme MOHAD – M. NAUDOT – Mme FOREST – Mme ZAGAROZA – M. KAMINSKI

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFFALIE est représentée par Mme MOUSSU

M. CHADOURNE est représenté par M. MUSEMAQUE

M. PELLET est représenté par Mme MOHAD

Mme MERY est représentée par

M. GOUASMI est représenté par

M. TINEL est représenté par

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ÉTANG (SMEPE)

Rapporteur : monsieur Fenoy

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE) est un syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés. Le Syndicat compte **6 groupements intercommunaux et s’étend sur 89 communes représentant 218 366 habitants sédentaires du secteur Est de l’Hérault et du secteur Ouest du Gard**. Avec le tourisme estival, localisé notamment sur le littoral pendant les quatre mois d’été, la population atteint l’équivalent de 400 000 habitants.

Suite aux élections municipales, monsieur le Maire expose qu’il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Il précise qu’en application de l’article L 5211-7 du Code Général des collectivités Territoriales ces délégués doivent être élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour désigner **un délégué titulaire et un délégué suppléant** et propose à l’assemblée de procéder au vote à scrutin secret.

Les candidats proposés sont :

En membre titulaire : Fabrice FENOY ;

En membre suppléant : Éric BILLET ;

En membre titulaire : Sofiane GOUASMI ;

En membre suppléant : Norbert TINEL.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Délégué titulaire :

M. Fabrice Fenoy obtient 21 voix

M. Sofiane Gouasmi obtient 6 voix

M. Fabrice Fenoy est élu délégué titulaire au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Délégué suppléant :

M. Eric Billet obtient 21 voix

M. Norbert Tinel obtient 6 voix

M. Eric Billet est élu délégué suppléant au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY

La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

